



Case postale 77
CH-2013 Colombier

INVITATION

à la 72^{ème} Assemblée générale et Frairie d'automne
de la CV²N
vendredi 17 novembre 2023 à Cressier

Mesdames, Messieurs,
Chères compagnes, Chers compagnons,

Le Conseil de gouvernance de la CV²N a l'honneur de vous convier à la prochaine Assemblée générale et Frairie d'automne, **vendredi 17 novembre 2023, à Cressier, Maison Vallier**, selon programme suivant :

18 h 15 Assemblée générale au Caveau du Château

Les membres du Conseil de gouvernance et du Conseil des Villes et Villages siègent en tenue d'apparat (le changement de tenue se fait à la salle Vallier).

Les compagnes et compagnons portent leur médaille de vignolant. Les personnes non constitutives de l'assemblée (conjoint, accompagnants non-membres de la CV²N peuvent y assister, toutefois sans disposer du droit de vote et de parole (charte article 11).

19 h 15 Apéritif à la Salle Vallier

20 h 00 Dîner à la Salle Vallier

Au verso ou en annexe à la présente invitation vous trouverez le menu, ainsi que le bulletin d'inscription pour le repas, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale. **La participation à l'assemblée générale et à l'apéritif est libre, par contre pour le repas de la frairie l'inscription est nécessaire.** A réception de votre inscription nous vous ferons parvenir un bulletin de versement pour le paiement, bulletin qui servira également de confirmation d'enregistrement d'inscription. Pour des raisons d'organisation nous devons d'insister sur le respect du délai d'inscription, mentionné sur le bulletin annexé.

Les documents concernant l'assemblée générale seront envoyés ultérieurement par courriel. Pour les personnes qui ne disposent pas d'une adresse e-mail ils seront envoyés par poste, sur demande.

En espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à cette prochaine manifestation, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, Chères compagnes et Chers compagnons, nos meilleures salutations.

CV²N

Le gouverneur
Olivier Bovey

Le surintendant
Alfred Zehr

contact : Alfred Zehr, surintendant
Tél : 079 604.30.53
e-mail : info@vignolants.ch

CV2N - Frairie d'automne - Vendredi 17 novembre 2023 à Cressier

Pour le repas, le restaurant **Le Silex à Hauterive**, nous concoctera menu suivant :

<p style="text-align: center;">Dégustation du Lac Gravelax de truite à la betterave, Mousse de bondelle fumée, Tartare de palée aux noisettes <i>Riesling-Sylvaner 2022</i> <i>de la Cave Domaine Christalin, à Boudry</i> ***</p> <p style="text-align: center;">Epaule d'agneau confite du Pays de Neuchâtel Bouillon au pata negra de Vaumarcus, raviole surprise <i>Perdrix Blanche "Cuvée Pauline" 2022</i> <i>de la Cave des Vins Porret, à Cortailod</i> ***</p> <p style="text-align: center;">Ballotine de volaille fermière, crème de foie gras, gâteau de maïs aux cèpes Gratin de pomme de terre et poireaux, Jardinière de légumes <i>Pinot Noir 2021</i> <i>de la Cave Lavanchy Vins, à Neuchâtel</i> ***</p> <p style="text-align: center;">Mousse de chèvre bio de Lignièrès, Tuile de Britchon miel, thym et gel de mandarine <i>Chardonnay barrique "Larmes de Chardonnay" 2018</i> <i>de la Cave Domaine Angelrath, Le Landeron</i> ***</p> <p style="text-align: center;">Parfait glacé caramel au beurre salé, Délices de fruits noirs <i>Mousseux demi-sec Blanc de Blanc "Perle du Désert"</i> <i>de la Cave Domaine Brunner, à Bevaix</i> ***</p> <p style="text-align: center;"><i>Café/Thé et mignardises</i></p>
--

----- à découper -----

COMPAGNIE DES VIGNOLANTS DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS - CV²N Frairie d'automne - Vendredi 17 novembre 2023 à Cressier

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner pour qu'il soit en notre possession le 31 octobre 2023

Le montant de participation à la Frairie d'automne 2023, comprenant l'apéritif, le repas, les vins et cafés, est fixé à Fr. 135.-- par personne. *A réception de votre inscription, servant en même temps de confirmation d'inscription, nous vous ferons parvenir un bulletin de versement pour le paiement, svp à effectuer d'ici au 15 novembre 2023.*

Des inscriptions tardives ne pourront être retenues que dans la mesure des disponibilités.

Les éventuelles **annulations** d'inscription ne pourront être prises en considération que si elles sont en notre possession **au plus tard le 7 novembre 2023 à midi**, à défaut nous devons facturer le montant annoncé.

Si inscription commune ou confrérie = Commune, Confrérie de : ...

Nom et prénom pour les ...
inscriptions individuelles : ...
(avec adresse postale ou e-mail) ...

Soit au total : ... personnes

Allergies alimentaires et si oui lesquelles : ...

Intolérances alimentaires et si oui lesquelles : ...

Souhait de placement, selon possibilités (veuillez vous assurer que les personnes que vous mentionnez seront bien présentes) :

...

Date : ...

Signature : ...

Le présent bulletin peut être envoyé : - par poste
- par e-mail

CV²N, Case postale 77, 2013 Colombier
info@vignolants.ch